



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Représentations du Conseil Général dans divers organismes

#### Rapport n° CP/2011/150

#### Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

#### Résumé :

Ce rapport a pour objet la désignation de représentants du Conseil Général au sein de deux nouveaux organismes.

J'ai été sollicité en vue de la désignation d'un représentant du Département dans le cadre de l'association de notre collectivité à l'élaboration du programme local de l'habitat (PLH) de la ville de HAGUENAU.

En effet, l'article L. 302-4-1 du code de la construction a étendu aux communes de plus de 20 000 habitants les dispositions de l'article L. 302-2, qui indiquent que "l'établissement public de coopération intercommunale associé à l'élaboration du PLH l'Etat, les communes et les établissements publics compétents en matière de plan local d'urbanisme directement concernés, ainsi que toute autre personne morale qu'il juge utile".

En l'occurrence, le territoire de HAGUENAU est essentiel au titre de la politique de l'habitat car il est susceptible de disposer d'un "Quartier Plus 67" et correspond au zonage prioritaire B 1.

Aussi, je vous propose de donner suite à cette demande et de désigner M. WIRTH pour siéger en qualité de titulaire au comité d'orientation, puis au comité consultatif qui seront instaurés dans ce cadre. En outre, un siège de suppléant pourrait être attribué à un fonctionnaire en charge de l'habitat.

\*

Par ailleurs, je viens d'être saisi d'une demande de désignation d'un membre de notre assemblée en tant que délégué du Président du Conseil Général au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) mis en place auprès de la ville de SAVERNE, conformément aux dispositions du décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007.

Je vous propose de désigner M. CARBIENER pour siéger dans cet organisme.

\*

Ces deux désignations devant intervenir dans un délai rapproché, je vous prie de bien vouloir en délibérer, en vertu de la délégation qui a été consentie à cet effet en cas d'urgence à la commission permanente par délibération n° CG/2008/8 du 20 mars 2008.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide compte tenu de l'urgence de procéder à la désignation des représentants du Département dans les organismes suivants :*

- Association du Département à l'élaboration du programme local de l'habitat (PLH) de la ville de HAGUENAU :

. Titulaire : M. WIRTH

. Suppléant : un fonctionnaire en charge de l'habitat

- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance mis en place auprès de la ville de SAVERNE :

. M. CARBIENER, représentant le Président du Conseil Général.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL